

Maisons-Alfort, le 18 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GLYTAÏ, revente de GLISTER**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYTAÏ.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence GLISTER, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2120193 détenue par SINON EU GMBH, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLYTAÏ est bien strictement identique à celle déclarée pour GLISTER ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre GLYTAÏ et GLISTER ont été fournies ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYTAÏ, présentée par PHYTEUROP, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit GLISTER.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : GLYTAÏ, PVEN.